

COMMUNE DE MARCONNE
COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze avril à dix-neuf heures quinze, le Conseil municipal de la commune de Marconne, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FILLION, Maire, suite à des convocations du 08 avril 2021.

Etaient présents tous les membres en exercice, formant la majorité des membres.

Monsieur JOLY a donné procuration à Monsieur GERVOIS.

Madame Isabelle Tirmarche est élue secrétaire.

Affectation de résultat 2020

Lors du vote du Compte Administratif	
Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	12
Votes	Contre : 0 Pour : 12

COMMUNE de MARCONNE
DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
 SUR LE COMPTE DE GESTION
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du Compte de Gestion et de l'affectation :	
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes	Contre : 0

Date de la Convocation : 08/04/2021
 Séance du 14 avril 2021 à 19 heures

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Patrick HERBIN, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Jean-Claude FILLION après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE		DELIBERATION N° 2021-3-01
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	
Résultats reportés	0,00 €	273 112,74 €			0,00 €	391 369,88 €	
Part affectée à investiss.					0,00 €	0,00 €	
Opérations de l'exercice	582 259,29 €	728 982,91 €	87 540,19 €	298 203,92 €	669 799,48 €	1 025 166,83 €	
Totaux	582 259,29 €	1 002 075,65 €	87 540,19 €	414 481,04 €	669 799,48 €	1 416 536,99 €	
Résultat de clôture		419 816,36 €		328 920,85 €		746 737,21 €	
	Besoin de financement		328 920,85 €				
	Excédent de financement						
	Restes à réaliser DEPENSES		27 222,00 €				
	Restes à réaliser RECETTES		0,00 €				
	Besoin total de financement		299 698,85 €				
	Excédent total de financement						

Vote des taux des taxes communales 2021

le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter, pour 2021, les taux suivants :

Taxe foncière (bâti)	34.09
Taxe foncière (non bâti)	34.54

Budget primitif 2021

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le budget primitif 2021 tel que présenté :

Section fonctionnement	1 129 568.36
Section investissement	733 012.85

Transfert de la compétence création et gestion des crématoriums

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, des suffrages exprimés de valider le transfert de la compétence création et gestion des crématoriums à la Communauté de communes des 7 Vallées.

Transfert de compétence mobilité

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité à la Communauté de commune des 7 Vallées.

Rétrocession parcelle AI 77, rue Notre Dame du Chêne

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis favorable pour accepter la rétrocession de la parcelle AI 77, rue Notre Dame du Chêne, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Taxe communale sur la consommation finale d'électricité- Fixation de reversement à la commune d'une fraction du produit de la TCCFE perçue par la FDE 62

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de fixer la fraction du produit de la TCCFE qui sera perçue par la FDE 62 sur le territoire de la commune et reversée à la commune à 95 %.

Le Maire,

Jean-Claude FILLION



la Secrétaire,

Isabelle TIRMARCHE

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Tirmarche", is written over a horizontal line.